

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Syndicat intercommunal à vocation unique : SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU  
SCORFF AU BLAVET (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20004383400015

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE LORIENT

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : SIVU ECOLE DE MUSIQUE (3)**

**ANNEE 2024**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	
B3.1 - Etat des provisions constituées	
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
<b>B9 - Etat du personnel</b>	
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	41
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
<b>A - Arrêté et signatures</b>	44

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## I – INFORMATIONS GENERALES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5 DGF / population	0,00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	85,43 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	104,17 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	4,23 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-4,17 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :  
- semi budgétaire ;  
- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES**

**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	247 816,56	238 902,79	26 891,97	A1 17 978,20
Investissement	5 802,80	1 798,39	6 317,70	A2 2 313,29
Fonctionnement	242 013,76	237 104,40	20 574,27	A3 15 664,91

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes			Solde (B)
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
I	0,00	III	0,00	B2 0,00
II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1 17 978,20
Investissement	A2 + B2 2 313,29
Fonctionnement	A3 + B3 15 664,91

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES**

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(III) 0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(IV) 0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	+	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	11 170,03		8 856,74
+				
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00		(si solde positif) 2 313,29
		=		=
Total de la section d'investissement (2)		11 170,03		11 170,03

		DEPENSES	+	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	257 010,00		241 345,09
+				
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00		(si excédent) 15 664,91
		=		=
Total de la section de fonctionnement (3)		257 010,00		257 010,00
TOTAL DU BUDGET (4)		268 180,03		268 180,03

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AP VOTEES**

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1) Libellé	Chapitre(s)	Montant
			<b>0.00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>			<b>0.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0.00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AE VOTEES**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	9 887,70	0,00	10 170,03	10 170,03	10 170,03
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>9 887,70</b>	<b>0,00</b>	<b>10 170,03</b>	<b>10 170,03</b>	<b>10 170,03</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>9 887,70</b>	<b>0,00</b>	<b>10 170,03</b>	<b>10 170,03</b>	<b>10 170,03</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	229,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>229,00</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>10 116,70</b>	<b>0,00</b>	<b>11 170,03</b>	<b>11 170,03</b>	<b>11 170,03</b>
+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>11 170,03</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II  
C1

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	806,74	806,74	806,74
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>806,74</b>	<b>806,74</b>	<b>806,74</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 206,74</b>	<b>2 206,74</b>	<b>2 206,74</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 799,00		5 650,00	5 650,00	5 650,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 799,00</b>		<b>6 650,00</b>	<b>6 650,00</b>	<b>6 650,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 799,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 856,74</b>	<b>8 856,74</b>	<b>8 856,74</b>
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 313,29</b>
------------------------------------------------------------	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>11 170,03</b>
-----------------------------------------------------	------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR  
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

**5 650,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

**SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET - SIVU ECOLE DE N**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 056-200043834-20240403-BP2024-BF

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	23 716,00	0,00	26 260,00	26 260,00	26 260,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	225 983,00	0,00	213 895,00	213 895,00	213 895,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 866,00	0,00	9 505,00	9 505,00	9 505,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>260 565,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249 660,00</b>	<b>249 660,00</b>	<b>249 660,00</b>
66	Charges financières	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>261 265,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 360,00</b>	<b>250 360,00</b>	<b>250 360,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 799,00		5 650,00	5 650,00	5 650,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 799,00</b>		<b>6 650,00</b>	<b>6 650,00</b>	<b>6 650,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>265 064,00</b>	<b>0,00</b>	<b>257 010,00</b>	<b>257 010,00</b>	<b>257 010,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>257 010,00</b>
------------------------------------------------------	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

II

C2

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 500,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	57 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	185 755,73	0,00	183 240,09	183 240,09	183 240,09
75	Autres produits de gestion courante (3)	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>244 260,73</b>	<b>0,00</b>	<b>240 345,09</b>	<b>240 345,09</b>	<b>240 345,09</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>244 260,73</b>	<b>0,00</b>	<b>240 345,09</b>	<b>240 345,09</b>	<b>240 345,09</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	229,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>229,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>244 489,73</b>	<b>0,00</b>	<b>241 345,09</b>	<b>241 345,09</b>	<b>241 345,09</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>15 664,91</b>
-------------------------------------------	--	--	--	--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>257 010,00</b>
------------------------------------------------------	--	--	--	--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>5 650,00</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	1 000,00	1 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	10 170,03	0,00	10 170,03
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>10 170,03</b>	<b>1 000,00</b>	<b>11 170,03</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

11 170,03

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	26 260,00		26 260,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	213 895,00		213 895,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	9 505,00	0,00	9 505,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	500,00	0,00	500,00
67	Charges spécifiques (9)	200,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	5 650,00	5 650,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 000,00	1 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>250 360,00</b>	<b>6 650,00</b>	<b>257 010,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

257 010,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

**SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET - SIVU ECOLE DE M**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024  
Saisissez du texte ici

promie financière  
ID : 056-200043834-20240403-BP2024-BF

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule attribution financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	806,74	0,00	806,74
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 400,00	0,00	1 400,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 650,00	5 650,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 000,00	1 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>2 206,74</b>	<b>6 650,00</b>	<b>8 856,74</b>
+				
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>2 313,29</b>
+				
<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>				<b>0,00</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>11 170,03</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 100,00		1 100,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	56 000,00		56 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	183 240,09		183 240,09
75	Autres produits de gestion courante (8)	5,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>240 345,09</b>	<b>1 000,00</b>	<b>241 345,09</b>
+				
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>15 664,91</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>257 010,00</b>

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 056-200043834-20240403-BP2024-BF

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

## DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>10 116,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 170,03</b>	<b>11 170,03</b>	<b>0,00</b>	<b>11 170,03</b>	<b>11 170,03</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	9 887,70	0,00	0,00	10 170,03	10 170,03	0,00	10 170,03	10 170,03
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>9 887,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 170,03</b>	<b>10 170,03</b>	<b>0,00</b>	<b>10 170,03</b>	<b>10 170,03</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>9 887,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 170,03</b>	<b>10 170,03</b>	<b>0,00</b>	<b>10 170,03</b>	<b>10 170,03</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	229,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>229,00</b>			<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>								<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>11 170,03</b>

(1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

## SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET - SIVU ECOLE DE MUSIQUE - BP - 2024

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 05/04/2024  
Publié le 05/04/2024  
ID : 056-200043834-20240403-BP2024-BF

### III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

#### RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>3 799,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 856,74</b>	<b>8 856,74</b>	<b>8 856,74</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	806,74	806,74	806,74
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>806,74</b>	<b>806,74</b>	<b>806,74</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 206,74</b>	<b>2 206,74</b>	<b>2 206,74</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	1 799,00		5 650,00	5 650,00	5 650,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 799,00</b>		<b>6 650,00</b>	<b>6 650,00</b>	<b>6 650,00</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

2 313,29

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

11 170,03

(1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

## SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET - SIVU ECOLE DE MUSIQUE - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 05/04/2024  
Publié le 05/04/2024  
ID : 056-200043834-20240403-BP2024-BF

### III - VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>10 116,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 170,03</b>	<b>11 170,03</b>	<b>0,00</b>	<b>11 170,03</b>	<b>11 170,03</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	9 887,70	0,00	0,00	10 170,03	10 170,03	0,00	10 170,03	10 170,03
21838 Autre matériel informatique	1 500,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	8 387,70	0,00	0,00	7 170,03	7 170,03	0,00	7 170,03	7 170,03
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>9 887,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 170,03</b>	<b>10 170,03</b>	<b>0,00</b>	<b>10 170,03</b>	<b>10 170,03</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>9 887,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 170,03</b>	<b>10 170,03</b>	<b>0,00</b>	<b>10 170,03</b>	<b>10 170,03</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	229,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET - SIVU ECOLE DE MUSIQUE - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AP	III = I + II
Reprise sur autofinancement antérieur	229,00			1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
13913 Subv. transf. Départementis	229,00			1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>229,00</b>			<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>3 799,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 856,74</b>	<b>8 856,74</b>	<b>8 856,74</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
1313 Subv. transf. Départements	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	806,74	806,74	806,74
10222 FCTVA	0,00	0,00	806,74	806,74	806,74
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>806,74</b>	<b>806,74</b>	<b>806,74</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 206,74</b>	<b>2 206,74</b>	<b>2 206,74</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	2 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 799,00		5 650,00	5 650,00	5 650,00
281838 Autre matériel informatique	0,00		650,00	650,00	650,00
28188 Autres immo. corporelles	1 799,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 799,00</b>		<b>6 650,00</b>	<b>6 650,00</b>	<b>6 650,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET - SIVU ECOLE DE MUSIQUE - BP - 2024**

- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »);  
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).  
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 056-200043834-20240403-BP2024-BF

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I				II			III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>265 064,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>257 010,00</b>	<b>257 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>257 010,00</b>	<b>257 010,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	23 716,00	0,00	0,00	26 260,00	26 260,00	0,00	26 260,00	26 260,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	225 983,00	0,00	0,00	213 895,00	213 895,00	0,00	213 895,00	213 895,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 866,00	0,00	0,00	9 505,00	9 505,00	0,00	9 505,00	9 505,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>260 565,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249 660,00</b>	<b>249 660,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249 660,00</b>	<b>249 660,00</b>
66	Charges financières	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700,00</b>	<b>700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700,00</b>	<b>700,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>261 265,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 360,00</b>	<b>250 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 360,00</b>	<b>250 360,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 799,00	0,00	0,00	5 650,00	5 650,00	0,00	5 650,00	5 650,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>3 799,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 650,00</b>	<b>6 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 650,00</b>	<b>6 650,00</b>
	<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>								<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>								<b>257 010,00</b>

(1) Voir état H-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

**SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET - SIVU ECOLE DE MUSIQUE - BP - 2024**

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 056-200043834-20240403-BP2024-BF



### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>265 064,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>257 010,00</b>	<b>257 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>257 010,00</b>	<b>257 010,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	23 716,00	0,00	0,00	26 260,00	26 260,00	0,00	26 260,00	26 260,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
60636	Habillement et vêtements de travail	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
614	Charges locatives et de copropriété	11 000,00	0,00		13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6168	Autres primes d'assurance	2 306,00	0,00		2 450,00	2 450,00	0,00	2 450,00	2 450,00
6182	Documentation générale et technique	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	1 200,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6231	Annonces et insertions	160,00	0,00		160,00	160,00	0,00	160,00	160,00
6232	Fêtes et cérémonies	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6247	Transports collectifs	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6251	Voyages, déplacements et missions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	1 200,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	225 983,00	0,00		213 895,00	213 895,00		213 895,00	213 895,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		150,00	150,00		150,00	150,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 500,00	0,00		3 100,00	3 100,00		3 100,00	3 100,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
64111	Rémunération principale titulaires	117 099,00	0,00		100 895,00	100 895,00		100 895,00	100 895,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00
64131	Rémunérations	25 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00		28 000,00	28 000,00

SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET - SIVU ECOLE DE MUSIQUE - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote III = I + II
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		3 550,00	3 550,00		3 550,00	3 550,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	26 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	32 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 400,00	0,00		1 300,00	1 300,00		1 300,00	1 300,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 100,00	0,00		8 200,00	8 200,00		8 200,00	8 200,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	400,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
64731	Allocations chômage versées directement	10 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 484,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	10 866,00	0,00	0,00	9 505,00	9 505,00	0,00	9 505,00	9 505,00
65311	Indemnités de fonction	8 200,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
65313	Cotisations de retraite	360,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
6541	Créances admises en non-valeur	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
65888	Autres	1 706,00	0,00		5,00	5,00		5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>260 565,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249 660,00</b>	<b>249 660,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249 660,00</b>	<b>249 660,00</b>
66	Charges financières	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
67	Charges spécifiques (4)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700,00</b>	<b>700,00</b>		<b>700,00</b>	<b>700,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>261 265,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 360,00</b>	<b>250 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 360,00</b>	<b>250 360,00</b>

SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET - SIVU ECOLE DE MUSIQUE - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information	Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote
			I			II				III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	2 000,00			1 000,00	1 000,00			1 000,00	1 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 799,00			5 650,00	5 650,00			5 650,00	5 650,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 799,00			5 650,00	5 650,00			5 650,00	5 650,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 799,00</b>			<b>6 650,00</b>	<b>6 650,00</b>			<b>6 650,00</b>	<b>6 650,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>244 489,73</b>	<b>0,00</b>	<b>241 345,09</b>	<b>241 345,09</b>	<b>241 345,09</b>
013	Atténuations de charges (3)	1 500,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	57 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	7 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	185 755,73	0,00	183 240,09	183 240,09	183 240,09
7473	Participation départements	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	172 755,73	0,00	170 740,09	170 740,09	170 740,09
74748	Participation autres communes	8 000,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
75888	Autres	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>244 260,73</b>	<b>0,00</b>	<b>240 345,09</b>	<b>240 345,09</b>	<b>240 345,09</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>244 260,73</b>	<b>0,00</b>	<b>240 345,09</b>	<b>240 345,09</b>	<b>240 345,09</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	229,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	229,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>229,00</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
 Reçu en préfecture le 05/04/2024  
 Publié le 05/04/20  
 ID : 056-2000043834-20240403-BP2024-BF

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur-</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :	18-10-2023
	€	
	Catégories de biens amortis	
L	bien < 300 ? TTC	18/10/2023
L	bien < 300 ? TTC	18/10/2023
L	bien > 300 ? TTC	18/10/2023
L	bien > 300 ? TTC	18/10/2023

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	6,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Assistants d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		0,00	8,00	8,00	8,00	0,00	8,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

**SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET - SIVU ECOLE DE MUSIQUE - BP - 2024**

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue dans le budget.  
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 056-200043834-20240403-BP2024-BF

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT		0,00	A article 3	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT		0,00	A article 3	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT		0,00	A article 3	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT		0,00	A article 3	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POLI : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cotés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an à une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi

332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2\* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun locataire de 15 000 habitants n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la durée de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6\* : Emplois des communes (&lt; 2 000 hab.) et des groupements de communes (&lt; 10 000 hab.) dont la création ou la modification dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2024

Présenté par Le La Présidente (1),

A Plouay, le 03/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Comité syndical(2), réunie en session Ordinaire

A Plouay, le 03/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3).

BENOIT Gérard - Vice-Président - Commune d'Inguiniel	
COURTET Valérie - Commune de Plouay	
GABILLET François - Commune de Calan	
GRAVIER Constance - Commune de Plouay	
GUILLET Annick - Commune de Plouay	
JOUBAUD Sylvie - Commune d'Inguiniel	
L'HEREEC Erwan - Vice-Président - Commune de Calan	
LE NAY Gwenn - Commune de Plouay	
MIOTES Hélène - Commune de Plouay	
PERESSE Sylvie - Présidente - Commune de Plouay	
QUEIGNEC Solène - Commune d'Inguiniel	
RAUDE Marie-Noëlle - Commune de Calan	
THOMAS Frédéric - Commune d'Inguiniel	

Certifié exécutoire par Le La Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le

A Plouay, le  
05/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET - SIVU ECOLE DE

ID : 056-200043834-20240403-BP2024-BF 2024

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le La Présidente,  
A Plouay, le 03/04/2024  
Le La Présidente,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.  
A Plouay, le 03/04/2024



Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Pour : 12  
          Contre : 0  
          Abstention : 0

Date de convocation : 19/03/2024

Les membres du Comité syndical,

PERESSE Sylvie - Présidente - Commune de Plouay	
L'HEREEC Erwan - Vice-Président - Commune de Calan	
BENOIT Gérard - Vice-Président - Commune d'Inguiniel	
GABILLET François - Commune de Calan	Représenté par H. MIOTES
RAUDE Marie-Noëlle - Commune de Calan	Représenté par E. L'HEREEC
JOUBAUD Sylvie - Commune d'Inguiniel	Représenté par F. THOMAS
QUEIGNEC Solène - Commune d'Inguiniel	
THOMAS Frédéric - Commune d'Inguiniel	
COURTET Valérie - Commune de Plouay	Absente
GRAVIER Constance - Commune de Plouay	
GUILLET Annick - Commune de Plouay	
MIOTES Hélène - Commune de Plouay	
LE NAY Gwenn - Commune de Plouay	

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/04/2024 et de la publication le 05/04/2024



A Plouay, le 05/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois d'avril à dix-neuf heures, s'est réuni le comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Ecole de musique du Scorff au Blavet », en salle de réunion de l'école de musique, sur convocation écrite en date du 19 mars 2024.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13 - Présents : 9 - Pouvoir : 3 - Votants : 12

Etaient présents :

CALAN : Erwan L'HEREEC

INGUINIEL : Gérard BENOIT, Solène QUEIGNEC

PLOUAY : Constance GRAVIER, Annick GUILLET, Gwenn LE NAY, Hélène MIOTES, Sylvie PERESSE

Etaient représentés : François GABILLET par Hélène MIOTES ; Marie-Noëlle RAUDE par Erwan L'HEREEC ; Sylvie JOUBAUD par Frédéric THOMAS

Absent excusé : -

Absente : Valérie COURTET

Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Présidente constate que le quorum est atteint. Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Constance GRAVIER a été désignée secrétaire de séance par le Comité Syndical (art L.2121-15 du CGCT).

**2024-09 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Madame La Présidente présente au Comité Syndical le Budget Primitif 2024 tel qu'il a été évalué.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023-20 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024,

Vu la délibération n°2023-22 fixant la règle et la durée des amortissements,

Vu la délibération n°2023-23 statuant sur le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2024-06 approuvant le Compte Administratif 2023,

Vu la délibération n°2024-07 affectant au Budget Primitif 2024 les résultats de fonctionnement et l'investissement constatés au Compte Administratif 2023,

Vu la délibération n°2024-08 fixant le taux de fongibilité des crédits à 7,50 % pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2024-03 relative au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 et considérant le bon déroulement de ce débat,

Considérant que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Considérant que le budget présenté est en équilibre,

**LE COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du SIVU qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat reporté		15 664,91 €
011	Charges à caractère général	26 260,00 €	
012	Charges de personnel	213 895,00 €	
013	Atténuations de charges		1 100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 000,00 €	
042	Opérations d'ordre	5 650,00 €	1 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	9 505,00 €	
66	Charges financières	500,00 €	
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	
70	Produits de services		56 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations		183 240,09 €
75	Autres produits de gestion courante		5,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>257 010,00 €</b>	<b>257 010,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution reporté		2 313,29 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 000,00 €
040	Opérations d'ordre	1 000,00 €	5 650,00 €
10	Dotations, fonds et réserves		806,74 €
13	Subventions d'équipement		1 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 170,03 €	
<b>TOTAL</b>		<b>11 170,03 €</b>	<b>11 170,03 €</b>

BUDGET GLOBAL		268 180,03 €	
---------------	--	--------------	--

**ARTICLE 2 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétente dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

*Pour extrait certifié conforme,*

*La Présidente,*

*Sylvie PERESSE*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois d'avril à dix-neuf heures, s'est réuni le comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Ecole de musique du Scorff au Blavet », en salle de réunion de l'école de musique, sur convocation écrite en date du 19 mars 2024.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13 - Présents : 9 - Pouvoir : 3 - Votants : 12

Etaient présents :

CALAN : Erwan L'HEREEC

INGUINIEL : Gérard BENOIT, Solène QUEIGNEC

PLOUAY : Constance GRAVIER, Annick GUILLET, Gwenn LE NAY, Hélène MIOTES, Sylvie PERESSE

Etaient représentés : François GABILLET par Hélène MIOTES ; Marie-Noëlle RAUDE par Erwan L'HEREEC ; Sylvie JOUBAUD par Frédéric THOMAS

Absent excusé : -

Absente : Valérie COURTET

Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Présidente constate que le quorum est atteint. Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Constance GRAVIER a été désignée secrétaire de séance par le Comité Syndical (art L.2121-15 du CGCT).

**2024-08 : DETERMINATION DU TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS 2024**

Madame La Présidente rappelle au Comité Syndical que dans le cadre de la nomenclature M57, les dépenses imprévues de la M14 laissent place à la fongibilité des crédits au sein de la même section, dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chaque section, fonctionnement et investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (article L. 5217-10-6 du CGCT). Cette fongibilité dite asymétrique permet d'ajuster la répartition des crédits dès que le besoin apparaît, sans modifier le montant global des sections, et ce sur simples virements de crédits de chapitre à chapitre opérés sur décision de la présidente et présentés au Comité Syndical à la réunion la plus proche.

Madame La Présidente précise qu'il convient de fixer le taux de cette fongibilité pour l'exercice 2024. Ce taux doit être fixé entre 0 % et 7,50 % et doit être soumis à délibération avant vote du budget primitif, pour chaque exercice.

Madame La Présidente propose de retenir le taux maximal de 7,50 % pour l'exercice 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

**LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**ARTICLE 1 : FIXE** le taux maximal de fongibilité des crédits à 7,50 % pour l'exercice 2024 ;

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame La Présidente à effectuer, en cours d'exercice, dans la limite de ce taux, les virements de crédits nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité ;

**ARTICLE 3 : DEMANDE** à Madame La Présidente de l'informer dès la réunion la plus proche des éventuels virements de crédits opérés.

**ARTICLE 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétente dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

*Pour extrait certifié conforme,*

*La Présidente,  
Sylvie PERESSE*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois d'avril à dix-neuf heures, s'est réuni le comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Ecole de musique du Scorff au Blavet », en salle de réunion de l'école de musique, sur convocation écrite en date du 19 mars 2024.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13 - Présents : 9 - Pouvoir : 3 - Votants : 12

Etaient présents :

CALAN : Erwan L'HEREEC

INGUINIEL : Gérard BENOIT, Solène QUEIGNEC

PLOUAY : Constance GRAVIER, Annick GUILLET, Gwenn LE NAY, Hélène MIOTES, Sylvie PERESSE

Etaient représentés : François GABILLET par Hélène MIOTES ; Marie-Noëlle RAUDE par Erwan L'HEREEC ; Sylvie JOUBAUD par Frédéric THOMAS

Absent excusé : -

Absente : Valérie COURTET

Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Présidente constate que le quorum est atteint. Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Constance GRAVIER a été désignée secrétaire de séance par le Comité Syndical (art L.2121-15 du CGCT).

**2024-07 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2023**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame La Présidente présente les affectations de résultats possibles suite à l'approbation du Compte Administratif 2023 et les soumet au vote du Comité Syndical.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

Vu le Compte Administratif 2023 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 15 664,91 €,

Vu le Compte Administratif 2023 faisant apparaître un excédent d'investissement de 2 313,29 €,

Considérant qu'il convient d'affecter ces excédents avant reprise dans les écritures comptables,

**LE COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**ARTICLE 1 : AFFECTE** comme suit l'excédent de fonctionnement 2023 au Budget Primitif 2024 :

- Reprise en section de fonctionnement : 15 664,91 € au compte 002

**ARTICLE 2 : AFFECTE** comme suit l'excédent d'investissement 2023 au Budget Primitif 2024 :

- Reprise en section d'investissement : 2 313,29 € au compte 001

**ARTICLE 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétente dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

*Pour extrait certifié conforme,*

*La Présidente,  
Sylvie PERESSE*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois d'octobre à dix-neuf heures, s'est réuni le comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Ecole de musique du Scorff au Blavet », en salle de réunion de l'école de musique, sur convocation écrite en date du 11 octobre 2023.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13 - Présents : 7 - Pouvoir : 3 - Votants : 10

Etaient présents :

CALAN : Marie-Noëlle RAUDE

INGUINIEL : Gérard BENOIT, Frédéric THOMAS, Solène QUEIGNEC

PLOUAY : Constance GRAVIER, Annick GUILLET, Sylvie PERESSE

Etaient représentées : Sylvie JOUBAUD par Frédéric THOMAS, Valérie COURTET par Hélène MIOTES, Constance GRAVIER par Sylvie PERESSE

Absent excusé : Gwenn LE NAY

Absents : Erwan L'HEREEC, François GABILLET

Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Présidente constate que le quorum est atteint. Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Gérard BENOIT a été désigné secrétaire de séance par le Comité Syndical (art L.2121-15 du CGCT).

**2023-22 : M57 - REGLE ET DUREES DES AMORTISSEMENTS**

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 7 / Pouvoirs : 3 / Votants : 10

Madame La Présidente rappelle au Comité Syndical la délibération n°2023-20 par laquelle a été adoptée la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui s'impose au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en remplacement de la M14. Elle rappelle également que cette nomenclature prévoit un amortissement des immobilisations au prorata temporis dont il convient de fixer la ou les durées. Elle rappelle enfin que ce sujet a été évoqué avec la référente du SIVU auprès du Trésor Public et qu'il semble judicieux de retenir un amortissement linéaire (annuités identiques) sur 2 ans pour les immobilisations d'une valeur de moins de 300 € et sur 5 ans à partir de 300 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023-20 en date du 27 juillet 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**ARTICLE 1 : DECIDE** que les immobilisations seront amorties comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- amortissement linéaire : annuités identiques durant toute la durée d'amortissement du bien,
- au prorata temporis : à ce titre la date de mandatement sera celle retenue pour démarrer l'amortissement du bien,
- durée pour les immobilisations d'une valeur inférieure à 300 € TTC : 2 ans,
- durée pour les immobilisations d'une valeur supérieure à 300 € TTC : 5 ans.

**ARTICLE 2 : PRECISE** que les subventions d'équipement perçues pour des biens amortissables seront amorties sur la même durée d'amortissement que celle des biens qu'elles ont financés. En cas de subvention globale pour plusieurs immobilisations, la durée d'amortissement la plus longue utilisée pour une immobilisation concernée sera retenue pour la totalité de la subvention.

**ARTICLE 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétente dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

*Pour extrait certifié conforme,*

*La Présidente,  
Sylvie PERESSE*



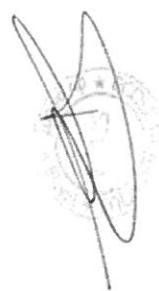
## SIVU ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET - AMORTISSEMENTS

2024

inf 300 = 2 ans sup 300 = 5 ans

Compte	Numéro d'inventaire	Date	Désignation	Date acquisit°	Durée amortissés	Année fin at	Valeur brute	Amort	au 31/12/ 2023 Amort cumulé	Valeur nette	3 545,45 € Amort 2024	Total amort.
2051	2015/2051/02	05/05/2015	Licences Microsoft Office Home + Antivirus	2015	2	2017	333,33 €	166,67 €	333,33 €	- €	- €	- €
2051	2015/2051/03	17/07/2015	Logiciel E.Magnus	2015	2	2017	1 596,00 €	798,00 €	1 596,00 €	- €	- €	- €
2051	5	29/04/2008	Logiciel Finale 5	2008	2	2010	299,00 €	149,50 €	299,00 €	- €	- €	- €
2182	2014/2182/02	16/12/2014	Peugeot Partner	2014	3	2017	1 400,00 €	466,67 €	1 400,00 €	- €	- €	- €
2183	2023/2183/01	06/09/2023	Unité centrale Terra	2023	5	2028	1 039,80 €	207,96 €	- €	1 039,80 €	207,96 €	207,96 €
2183	2018/2183/01	06/06/2018	Téléphone répondeur deux combinés Panasonic	2018	2	2020	64,90 €	32,45 €	64,90 €	- €	- €	- €
2183	2015/2183/01	05/05/2015	Unité centrale Terra + Logiciels Office et antivirus	2015	2	2020	862,97 €	172,59 €	862,97 €	- €	- €	- €
2183	2017/2183/03	07/11/2017	Ecran LG 21.5" LED 1080 P Full HD 16/9 5ms VQ	2017	2	2019	139,00 €	69,50 €	139,00 €	- €	- €	- €
2183	2014/2183/01	02/09/2014	Copieur Konica Minolta C224e	2014	5	2019	4 994,54 €	998,91 €	4 994,54 €	- €	- €	- €
2183	37	19/12/2013	Photocopieur BH C550	2013	4	2017	305,34 €	76,34 €	305,34 €	- €	- €	- €
2183	24	17/09/2012	Photocopieur KM 1650	2012	5	2017	598,00 €	119,60 €	598,00 €	- €	- €	- €
2183	6	29/04/2008	Matériel informatique	2008	5	2013	999,00 €	199,80 €	999,00 €	- €	- €	- €
2188	2024/2188/02	05/01/2024	Flûte traversière Yamaha YFL-2821D n°S42010	05/01/2024	5	2029	699,00 €	139,80 €	- €	699,00 €	138,25 €	3 337,49 €
2188	2023/2188/16	14/12/2023	Cornet à piston Thomann	2023	2	2025	222,00 €	111,00 €	- €	222,00 €	138,25 €	ou 28188
2188	2023/2188/15	14/12/2023	Six pupitres Manhasset	2023	5	2028	358,00 €	71,60 €	- €	358,00 €	71,60 €	111,00 €
2188	2023/2188/14	11/12/2023	Cornet à piston Thomann	2023	2	2025	120,00 €	60,00 €	- €	120,00 €	60,00 €	60,00 €
2188	2023/2188/13	17/11/2023	Violoncelle 1/2 Thomann	2023	5	2029	398,00 €	79,60 €	- €	398,00 €	79,60 €	79,60 €
2188	2023/2188/12	17/11/2023	Violoncelle 1/2 Thomann	2023	5	2029	398,00 €	79,60 €	- €	398,00 €	79,60 €	79,60 €
2188	2023/2188/11	17/11/2023	Violoncelle 3/4 Thomann	2023	5	2029	498,00 €	99,60 €	- €	498,00 €	99,60 €	99,60 €
2188	2023/2188/10	07/11/2023	Violoncelle 1/2 Thomann	2023	5	2029	349,00 €	69,80 €	- €	349,00 €	69,80 €	69,80 €
2188	2023/2188/09	07/11/2023	Violon 1/2 Thomann	2023	2	2027	119,00 €	59,50 €	- €	119,00 €	59,50 €	59,50 €
2188	2023/2188/08	07/11/2023	Violon 1/2 Thomann	2023	2	2027	119,00 €	59,50 €	- €	119,00 €	59,50 €	59,50 €
2188	2023/2188/07	07/11/2023	Violon 1/2 Thomann	2023	2	2027	119,00 €	59,50 €	- €	119,00 €	59,50 €	59,50 €
2188	2023/2188/06	07/11/2023	Chimes 36 barres sur pied	2023	2	2027	109,00 €	54,50 €	- €	109,00 €	54,50 €	54,50 €
2188	2023/2188/05	07/11/2023	Trombone tenor Sib Thomann	2023	2	2027	189,00 €	94,50 €	- €	189,00 €	94,50 €	94,50 €
2188	2023/2188/04	07/11/2023	Trombone tenor Sib Thomann	2023	2	2027	189,00 €	94,50 €	- €	189,00 €	94,50 €	94,50 €
2188	2023/2188/03	07/11/2023	Bariton Sib Thomann	2023	5	2029	449,00 €	89,80 €	- €	449,00 €	89,80 €	89,80 €
2188	2023/2188/02	07/11/2023	Bariton Sib Thomann	2023	5	2029	449,00 €	89,80 €	- €	449,00 €	89,80 €	89,80 €
2188	2023/2188/01	07/11/2023	Violoncelle 3/4 Thomann	2023	5	2029	449,00 €	89,80 €	- €	449,00 €	89,80 €	89,80 €
2188	2022/2188/10	19/08/2022	Flûte goutte d'eau 5095	2022	5	2028	316,99 €	63,40 €	63,40 €	253,59 €	63,40 €	63,40 €
2188	2022/2188/09	29/06/2022	Ensemble de 7 cymbales	2022	5	2028	1 742,40 €	348,48 €	348,48 €	1 393,92 €	348,48 €	348,48 €
2188	2022/2188/08	27/04/2022	Ampli Ampeg Rocket Bass Combo avec cordon	2022	5	2028	333,00 €	66,60 €	66,60 €	266,40 €	66,60 €	66,60 €
2188	2022/2188/07	27/04/2022	Guitare basse Squier mini précision basse LRL Dakota Red	2022	5	2028	175,00 €	35,00 €	35,00 €	140,00 €	35,00 €	35,00 €
2188	2022/2188/06	27/04/2022	Guitare folk avec étui	2022	5	2028	149,50 €	29,90 €	29,90 €	119,60 €	29,90 €	29,90 €
2188	2022/2188/05	27/04/2022	Console de mixage Yamaha analogique 10 canaux	2022	5	2028	328,00 €	65,60 €	65,60 €	262,40 €	65,60 €	65,60 €
2188	2022/2188/04	27/04/2022	Clavier Yamaha digital noir 61 notes avec housse et stand	2022	5	2028	145,00 €	29,00 €	29,00 €	116,00 €	29,00 €	29,00 €
2188	2022/2188/03	27/04/2022	Piano Roland numérique portable 88 notes avec housse et stand	2022	5	2028	300,00 €	60,00 €	60,00 €	240,00 €	60,00 €	60,00 €
2188	2022/2188/02	27/04/2022	Piano Yamaha numérique portable 88 notes avec housse et stand	2022	5	2028	765,00 €	153,00 €	153,00 €	612,00 €	153,00 €	153,00 €
2188	2022/2188/01	27/04/2022	Piano Yamaha numérique portable 88 notes avec housse et stand	2022	5	2028	663,00 €	132,60 €	132,60 €	530,40 €	132,60 €	132,60 €
2188	2020/2188/02	02/09/2020	Pack de 2 cloisons de protection plexiglass sur roulettes	2020	5	2026	383,04 €	76,61 €	229,82 €	153,22 €	76,61 €	76,61 €
2188	2020/2188/01	02/09/2020	Ecran de protection hygiaphone plexiglass	2020	5	2026	117,00 €	23,40 €	70,20 €	46,80 €	23,40 €	23,40 €
2188	2019/2188/04	18/12/2019	Percussions (1 tambourin, 4 djembes, 3 darbuka, 1 bongos, 1 guiro shaker, 1 guiro shaker,	2019	5	2025	1 003,90 €	200,78 €	803,12 €	200,78 €	200,78 €	200,78 €
2188	2019/2188/03	22/10/2019	Flûte traversière alot Trevor James 33223	2019	5	2025	2 060,10 €	412,02 €	1 648,08 €	412,02 €	412,02 €	412,02 €
2188	2019/2188/02	02/10/2019	Etui + archet pur violon 3/4	2019	5	2025	140,00 €	28,00 €	112,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €
2188	2019/2188/01	24/04/2019	Guitare Cort Earth 70 Ce OP avec étui	2019	5	2025	370,00 €	74,00 €	296,00 €	74,00 €	74,00 €	74,00 €
2188	2017/2188/02	06/10/2017	Flûte traversière petite main tête goutte d'eau Jupiter JFL 700WD	2017	5	2022	615,60 €	123,12 €	615,60 €	- €	- €	- €
2188	2017/2188/01	18/10/2017	Amplificateur basse main tête goutte d'eau Jupiter JFL 700WD	2017	5	2022	525,00 €	105,00 €	525,00 €	- €	- €	- €
2188	2016/2188/01	09/12/2016	Violon 3/4 avec étui	2016	5	2021	740,00 €	148,00 €	740,00 €	- €	- €	- €
2188	32	22/10/2013	Piano numérique	2013	5	2018	550,00 €	110,00 €	550,00 €	- €	- €	- €
2188	33	22/10/2013	Micro studio scène	2013	5	2018	850,00 €	170,00 €	850,00 €	- €	- €	- €

2188	35	22/10/2013	Micro-chaîne	2013	5	2018	1 000,00 €	200,00 €	1 000,00 €	- €	- €
2188	36	05/11/2013	Violon	2013	5	2018	620,00 €	124,00 €	620,00 €	- €	- €
2188	25	11/10/2012	Clarinete Buffet	2012	5	2017	1 457,00 €	291,40 €	1 457,00 €	- €	- €
2188	27	10/12/2012	Violon 1/4	2012	5	2017	550,00 €	110,00 €	550,00 €	- €	- €
2188	23	10/11/2011	Piano droit 2011	2011	5	2016	3 080,00 €	616,00 €	3 080,00 €	- €	- €
2188	13	19/05/2010	Micro-chaîne Denon	2010	5	2015	1 000,00 €	200,00 €	1 000,00 €	- €	- €
2188	18	29/11/2010	Flûte d'étude Jupiter	2010	5	2015	719,00 €	143,80 €	719,00 €	- €	- €
2188	29	22/10/2013	Balafon étude Hebrard	2013	2	2015	290,00 €	145,00 €	290,00 €	- €	- €
2188	30	22/10/2013	Guitare basse	2013	2	2015	310,00 €	155,00 €	310,00 €	- €	- €
2188	31	22/10/2013	Guitare folk	2013	2	2015	310,00 €	155,00 €	310,00 €	- €	- €
2188	34	22/10/2013	Pupitre	2013	2	2015	496,00 €	248,00 €	496,00 €	- €	- €
2188	9	23/02/2009	Trombone Yamaha	2009	5	2014	1 050,00 €	210,00 €	1 050,00 €	- €	- €
2188	11	16/10/2009	Piano droit 2009	2009	5	2014	2 000,00 €	400,00 €	2 000,00 €	- €	- €
2188	26	25/10/2012	Guitare électrique	2012	2	2014	384,30 €	192,15 €	384,30 €	- €	- €
2188	28	10/12/2012	Djembe avec housse	2012	2	2014	257,50 €	128,75 €	257,50 €	- €	- €
2188	7	01/12/2008	Djembe 2008	2008	5	2013	578,60 €	115,72 €	578,60 €	- €	- €
2188	19	03/11/2011	Guitare électrique Ibanez	2011	2	2013	209,00 €	104,50 €	209,00 €	- €	- €
2188	20	03/11/2011	Ensemble de micros	2011	2	2013	420,00 €	210,00 €	420,00 €	- €	- €
2188	21	03/11/2011	Enregistreur digital	2011	2	2013	99,60 €	49,80 €	99,60 €	- €	- €
2188	22	03/11/2011	Amplificateur Marshall	2011	2	2013	317,50 €	158,75 €	317,50 €	- €	- €
2188	4	27/07/2007	Batterie 2007	2007	5	2012	1 369,28 €	273,86 €	1 369,28 €	- €	- €
2188	12	06/05/2010	Pupitre chef d'orchestre	2010	2	2012	208,00 €	104,00 €	208,00 €	- €	- €
2188	14	08/06/2010	Enceinte amplifiée	2010	2	2012	330,00 €	165,00 €	330,00 €	- €	- €
2188	15	08/06/2010	Enregistreur digital	2010	2	2012	352,20 €	176,10 €	352,20 €	- €	- €
2188	16	09/07/2010	Flûte traversière	2010	2	2012	490,00 €	245,00 €	490,00 €	- €	- €
2188	17	29/11/2010	Ampli Bass Lines Combo	2010	2	2012	286,00 €	143,00 €	286,00 €	- €	- €
2188	10	29/09/2009	Cornet à piston	2009	2	2011	251,20 €	125,60 €	251,20 €	- €	- €
2188	8	09/12/2008	Trompette de poche	2008	1	2009	150,00 €	150,00 €	150,00 €	- €	- €
2188	3	31/12/2006	Petites trompettes	2006	1	2007	784,00 €	784,00 €	784,00 €	- €	- €



Compte	Date	Désignation	Année amortiss	Durée	Année fin at	Valeur brute €	Amort €	Amort cumulé au 31/12/ 2023	Valeur nette €	Amort 2024 €	Total amort. €
1313	31/12/2014	Subvention du Conseil Général	2017	5	2022	370,00 €	430,00 €	7 002,18 €	- €	- €	465,47 €
1313	2014	Transfert au SIVU	2017	5	2022	6 632,18 €					465,47 €
1313	2022/1313/01	Subvention du Conseil Départemental	2022	5	2028	1 145,00 €	229,00 €	229,00 €	916,00 €	229,00 €	
1313	2024/1313/01	Subvention du Conseil Départemental	2024	5	2030	1 482,99 €	296,60 €	229,00 €	1 253,99 €	236,47 €	ou 13913

**NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION FINANCIERE**  
**annexée au Budget Primitif 2024**

- 1- Rappel historique
- 2- Exercice 2023
- 3- Affectation des résultats sur le budget 2024
- 4- Etat du personnel au 01/01/2024
- 5- Budget Primitif synthétique 2024

**1- Rappel historique**

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Région de Plouay (CCRP) et au transfert de toutes les compétences de celle-ci à Lorient Agglomération exceptée l'école de musique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, Lorient Agglomération a déterminé le montant d'une allocation de compensation versée par elle aux 6 communes concernées par le fonctionnement de cette école.

*Calcul appliqué par Lorient Agglomération pour le versement de l'allocation de compensation aux 6 communes de l'ex-CCRP*

Communes	Part population*			Part élèves **		Contributions	
	Population municipale	Comptée à part	Population totale	30%	Nbre élèves	70%	100%
Bubry	2 388,00	49,00	2 437,00	12 259,30	18,50	21 583,33	33 842,63
Calan	957,00	23,00	980,00	4 929,88	10,50	12 250,00	17 179,88
Inguiniel	2 086,00	34,00	2 120,00	10 664,63	21,50	25 083,33	35 747,96
Lanvaudan	714,00	22,00	736,00	3 702,44	2,50	2 916,67	6 619,11
Plouay	5 284,00	130,00	5 414,00	27 235,06	67,50	78 750,00	105 985,06
Quistinic	1 407,00	26,00	1 433,00	7 208,69	11,50	13 416,67	20 625,36
<b>Total</b>	<b>12 836,00</b>	<b>284,00</b>	<b>13 120,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>132,00</b>	<b>154 000,00</b>	<b>220 000,00</b>

\* Source INSEE : population légale 2010 entre en vigueur au 01/01/2013  
\*\* Moyenne des 3 dernières années (commission du 17/09/2013/

Au 1er janvier 2014 a été créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Ecole de Musique par 3 des 6 communes de l'ex-CCRP : Calan, Inguiniel et Plouay.

*Montant de l'allocation de compensation reversée comme contribution au fonctionnement de l'école  
Extrait du tableau précédent faisant paraître seulement les 3 communes membres du SIVU :*

Communes	Contributions	
	annuelles	mensuelles
Calan	17 179,88 €	1 431,66 €
Inguiniel	35 747,96 €	2 979,00 €
Plouay	105 985,06 €	8 832,09 €
<b>Total</b>	<b>158 912,90 €</b>	<b>13 242,75 €</b>

Après 3 années de fonctionnement du SIVU, l'équilibre du budget prévisionnel 2016 a nécessité l'apport par les 3 communes membres d'une contribution d'équilibre qui n'a plus été nécessaire depuis sauf en prévision pour l'équilibre des budgets primitifs 2022 et 2023, mais il n'a pas été nécessaire de la demander aux communes.

## 2- Exercice 2023

L'exercice 2023 a dégagé un résultat positif tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il est enfin précisé que les données du Compte Administratif sont conformes à celles du Compte de Gestion.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat reporté		20 574,27 €
011	Charges à caractère général	22 580,69 €	
012	Charges de personnel	207 108,13 €	
013	Atténuations de charges		3 452,56 €
65	Autres charges de gestion courante	8 825,55 €	
67	Charges exceptionnelles	1 701,00 €	
042	Opérations d'ordre	1 798,39 €	229,00 €
70	Produits de services		57 702,15 €
74	Dotations, subventions et participations		175 456,90 €
75	Autres produits de gestion courante		0,85 €
77	Produits exceptionnels		262,94 €
<b>TOTAL</b>		<b>242 013,76 €</b>	<b>257 678,67 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>15 664,91 €</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution reporté		6 317,70 €
040	Opérations d'ordre	229,00 €	1 798,39 €
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds et réserves		
13	Subventions d'investissement		
21	Immobilisations corporelles	5 573,80 €	
<b>TOTAL</b>		<b>5 802,80 €</b>	<b>8 116,09 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>2 313,29 €</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>17 978,20 €</b>	

## 3- Affectation des résultats sur le budget 2024

Les excédents de l'exercice 2023 seront affectés comme suit au Budget Primitif 2024 :

Reprise de l'excédent de fonctionnement 2023 au Budget Primitif 2024 :

- Reprise en section de fonctionnement : 15 664,91 € au compte 002

Reprise de l'excédent d'investissement 2022 au Budget Primitif 2023 :

- Reprise en section d'investissement : 2 313,29 € au compte 001

#### 4- Etat du personnel au 01/01/2024

Statut	Grade	DHS	ETP
Titulaire CNRACL	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe <i>spécialité chant et dumiste</i>	14/20	0,7000
Titulaire CNRACL	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe <i>spécialité piano</i>	10/20	0,5000
Titulaire CNRACL	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe <i>spécialité batterie</i>	10/20	0,5000
Titulaire CNRACL	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe <i>spécialité flûte</i>	10/20	0,5000
Titulaire CNRACL	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe <i>spécialité guitare</i>	9/20	0,4500
Titulaire CNRACL	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe <i>spécialité trompette</i>	2,5/20	0,1250
Titulaire IRCANTEC	Adjoint technique territorial	3/35	0,0857
Titulaire IRCANTEC	Adjoint administratif principal de 2ème classe	17,5/35	0,5000
Contractuel IRCANTEC	Assistant d'enseignement artistique <i>spécialité chant</i>	6,25/20	0,3125
Contractuel IRCANTEC	Assistant d'enseignement artistique <i>spécialité violon</i>	5/20	0,2500
Contractuel IRCANTEC	Assistant d'enseignement artistique <i>spécialité violoncelle et dumiste</i>	6/20	0,3000
Contractuel IRCANTEC	Assistant d'enseignement artistique <i>spécialité basse</i>	7/20	0,3500
Total	8 agents titulaires + 4 agents contractuels		4,5732 ETP

#### 5- Budget Primitif 2024

##### - ORIENTATIONS BUDGETAIRES

###### \* Charges à caractère général :

Les charges à caractère général seront globalement maintenues à leur niveau actuel.

###### \* Charges de personnel et frais assimilés :

Les charges de personnel et frais assimilés seront globalement maintenus à leur niveau actuel. A noter toutefois que l'ISOE (Indemnité Spécifique d'Orientation et d'Enseignement) a réglementairement quasi-doublé à compter de septembre 2023, et qu'une augmentation réglementaire des rémunérations de 5 points d'indice a été opérée en janvier 2024. A ceci s'ajoute la hausse annuelle de divers taux de cotisations. Cependant, ces augmentations devraient être contrebalancées par la fin du versement, après juin 2024, des Allocations de Retour à l'Emploi de l'agent administratif licenciée pour inaptitude en juin 2021.

###### \* Autres charges de gestion courante :

Les autres charges de gestion courante seront globalement maintenues à leur niveau actuel.

**\* Dépenses d'investissement :**

Un plan d'investissement a été demandé courant 2023 à l'équipe pédagogique afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental (montant de dépenses présenté : 9 250 € HT - subvention accordée à hauteur de 30% : 2 775 €). Les acquisitions proposées étaient nécessaires notamment dans le cadre du renouvellement du parc matériel (sono, micro, pupitres) et instrumental mais aussi afin d'équiper en instruments la nouvelle classe orchestre. Une partie de ces achats (instruments pour la classe orchestre ainsi qu'une partie des pupitres) a été réalisée en 2023 et le solde sera effectué en 2024. Une provision en matériel de bureau et matériel informatique est également nécessaire afin d'anticiper sur le remplacement du photocopieur acheté en septembre 2014 et qui n'est plus sous contrat de maintenance depuis juin 2021 et pour lequel les consommables et pièces de rechange ne sont plus fabriquées.

**\* Tarifs et recettes liées aux prestations :**

Une augmentation des tarifs, pour l'année scolaire 2023/2024, a été appliquée à hauteur de 1,50%. Une nouvelle augmentation sera étudiée pour l'année scolaire 2024/2025. Cette éventuelle augmentation aura toutefois un faible impact sur le niveau des recettes de fonctionnement.

**\* Autres recettes de fonctionnement :**

Comme chaque année un dossier de demande de subvention de fonctionnement a été déposé auprès du Conseil Départemental. Auparavant la subvention était forfaitaire et s'élevait à 7 000 €. Depuis l'an passé, elle est conditionnée à un certain volume d'activité et d'actions mises en œuvre, et s'est élevée à 9 000 € pour 2023 compte tenu notamment de la prise en compte du projet type classe orchestre avec le Collège Marcel Pagnol. La subvention pouvant être allouée au SIVU pourrait cette année se situer entre 5 000 € et 10 000 €. Le montant minimum de 5 000 € sera inscrit au budget primitif. La vente de saxophones devenus inutiles pour l'école a été étudiée. Trois saxophones sont ainsi proposés à la vente. Deux acheteurs se sont à ce jour présentés pour deux instruments, pour une valeur totale de près de 10 000 €. Les écritures seront prévues au budget lors de la réalisation de ces ventes.

**\* Dette :**

Au 31 décembre 2023, la dette est nulle et aucune souscription d'emprunt n'est envisagée. Toutefois, l'ouverture d'une ligne de trésorerie a été décidée en février 2023 (délibération n°2023-05). Cette ligne de trésorerie n'a pas du tout été utilisée mais son renouvellement est sollicité afin de faire si nécessaire le relais entre l'émission des titres de recettes et leur encaissement réel et faire ainsi face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court.

**\* Contributions des communes membres :**

Pour les deux précédents BP, les contributions des communes membres avaient été augmentées d'une contribution d'équilibre permettant d'équilibrer le budget. Cette contribution n'a pas eu à être versée ni en 2022, ni en 2023. Toutefois, une nouvelle contribution d'équilibre sera nécessaire à l'équilibre du budget primitif de 2024 et est estimée à ce jour à 11 827,19 €. Aussi, Madame La Présidente propose que les communes membres inscrivent à leurs budgets primitifs respectifs cette contribution supplémentaire. La part pour chaque commune est calculée suivant la règle utilisée pour la contribution d'équilibre de 2016. Cette contribution pourra être versée pour moitié ou tiers de son estimation si besoin au cours du premier semestre 2024, et le solde réel nécessaire sera calculé et versé si besoin courant décembre 2024.

Besoin pour équilibre 13 843 €	Population (totale) légale au 01/01/2023	%	30%	Nbre élèves au 01/01/2023	%	70%	Total
Calan	1 272	13,67%	567,70 €	15	13,16%	1 275,22 €	1 842,92 €
Inguiniel	2 247	24,14%	1 002,51 €	12	10,53%	1 020,36 €	2 022,87 €
Plouay	5 789	62,19%	2 582,69 €	87	76,31%	7 394,52 €	9 977,21 €
<b>Total</b>	<b>9 308</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 152,90 €</b>	<b>114</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 690,10 €</b>	<b>13 843,00 €</b>

- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat reporté		15 664,91 €
011	Charges à caractère général	26 260,00 €	
012	Charges de personnel	213 895,00 €	
013	Atténuations de charges		1 100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 000,00 €	
042	Opérations d'ordre	5 650,00 €	1 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	9 505,00 €	
66	Charges financières	500,00 €	
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	
70	Produits de services		56 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations		183 240,09 €
75	Autres produits de gestion courante		5,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>257 010,00 €</b>	<b>257 010,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution reporté		2 313,29 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 000,00 €
040	Opérations d'ordre	1 000,00 €	5 650,00 €
10	Dotations, fonds et réserves		806,74 €
13	Subventions d'équipement		1 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 170,03 €	
<b>TOTAL</b>		<b>11 170,03 €</b>	<b>11 170,03 €</b>

<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>268 180,03 €</b>
----------------------	---------------------

La Présidente,  
Sylvie PERESSE

